

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Barrantagh Inc. (« Barrantagh ») en téléphonant au 1-833-246-8468 ou en envoyant un courriel à info@Barrantagh.com, ou visitez notre site Web, au www.Barrantagh.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds :	BMI100
Date de création de la série :	15 avril 2019
Valeur totale au 15 avril 2019	10,00 \$
Ratio des frais de gestion (RFG)	Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.
Gestionnaire du fonds/Gestionnaire de portefeuille	Gestion de placements Barrantagh Inc.
Distributions	Annuelles, en décembre
Placement minimal	Selon ce qui est convenu entre l'investisseur et Barrantagh

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds est de surpasser l'indice des actions canadiennes à petite capitalisation S&P/TSX au cours des cycles de marché. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés à petite capitalisation sur le marché canadien.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 15 avril 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS (15 avril 2019)

Société	% de la valeur liquidative	Secteur	% de la valeur liquidative
Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.			

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (15 avril 2019)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.		Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.	
--	--	--	--

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Barrantagh estime que la volatilité de ce Fonds est **élevée**. Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Barrantagh. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	--------------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez les rubriques « *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds* » et « *Qui devrait investir dans ce Fonds* » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série O du Fonds. Les rendements sont indiqués après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette section indique le rendement des parts de série O du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de série O du Fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de série O du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- souhaitent être exposés à un portefeuille concentré composé principalement de titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à petite capitalisation;
- n'ont pas besoin que leur placement leur procure une source de revenu régulier;
- investissent à moyen et/ou à long terme;
- sont à l'aise avec un niveau de risque de placement élevé.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série O du Fonds. Les frais (y compris toute commission) peuvent varier d'une série de fonds à l'autre et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts du Fonds, vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels des parts de série O sont fondés sur un pourcentage de la valeur de ces parts. Ce pourcentage est convenu entre l'investisseur et Barrantagh et est payable par le porteur de parts. Voir « Autres frais ». Puisque le Fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Renseignements sur la commission de suivi

Barrantagh ne verse pas de commission de suivi.

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez dans les 60 jours de leur achat. Ces frais sont payés au Fonds.

Les frais de gestion à l'égard des parts de série O sont négociés entre le porteur de parts et le gestionnaire à des taux maximums pouvant atteindre 1,00 % par année de la valeur liquidative du Fonds attribuable aux parts de série O. Les frais de gestion à l'égard des parts de série O ne sont pas payés par le Fonds, mais plutôt par le porteur de parts.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Barrantagh ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de placements Barrantagh Inc.
100 Yonge Street, Suite 1700
Toronto (Ontario) M5C 2W1
Téléphone : 1-833-246-8468
Courriel : info@barrantagh.com
Site Web : www.Barrantagh.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.